

FACTURE D'ACOMPTE N° 2026-0001

Un acompte encaissé appelle une facture à part entière, avec son propre numéro et sa TVA. Son montant se déduira de la facture de solde.

Émetteur :

SIREN et adresse :

N° de TVA intracommunautaire :

Client :

Adresse :

Date d'émission :

Date d'encaissement de l'acompte :

Devis ou commande de référence :

Objet

Désignation	Montant total de l'opération	Taux d'acompte	Acompte HT	TVA	Acompte TTC
.....		30. %		20. %	

Acompte HT

TVA

Acompte TTC à payer

Le présent acompte s'imputera sur la facture de solde de l'opération, qui en rappellera le numéro et le montant.

Pénalités de retard : en cas de retard de paiement, application de pénalités calculées au taux de trois fois le taux d'intérêt légal, exigibles sans rappel préalable.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 € (art. L441-10 et D441-5 du code de commerce).

La facture de solde reprend le montant TOTAL de l'opération, puis déduit les acomptes déjà facturés en les référençant.

Ce n'est pas une remise.